

Réunion du conseil Municipal du vendredi 13 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Bezaud, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Leblond, M. Fleury, M. Gehan Mme Patuel, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : M. de Rougé (pouvoir à Mme Vérité), M. Lorenc, Mme Hugot

Secrétaire de séance : Mme Vérité

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Ségard présente M. Alexis Chéron qui a pris ses fonctions à l'accueil de la Mairie depuis le début du mois de novembre.

1/ Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile de France (convention de gestion de service, transfert des emprunts)

Le transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de communes des Portes euréliennes sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les conventions de gestion de service entre la Communauté de communes et la commune pour les services de l'eau et de l'assainissement collectif. Le suivi du contrat de délégation de service public passé avec Veolia est assuré par la commune, ainsi que le suivi des travaux (renouvellement des réseaux d'eau et mise en séparatif de l'assainissement). La Communauté de communes finance les investissements et perçoit les recettes dans le cadre de budgets annexes. Le budget eau et assainissement communal sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2020. La convention de gestion est signée pour une durée de 2 ans (renouvelable une fois).

Les emprunts contractés par la commune pour le service de l'eau et de l'assainissement sont à transférer à la Communauté de communes.

Le Conseil municipal décide d'approuver les conventions de gestion de service et d'autoriser le maire à signer ces conventions.

Le Conseil municipal décide d'autoriser le transfert des emprunts du budget annexe de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes des Portes euréliennes.

2/ Demandes de subventions (DETR, DSIL, Energie 28, FDI)

M. Ségard expose au conseil municipal les projets d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande de subvention.

La rénovation du terrain de tennis est envisagée pour un coût prévisionnel de 34 839 € HT. Le Département dans le cadre du FDI (taux 30%), la Région (taux de 20%) et l'Etat dans le cadre de la DETR (taux 20%) seront sollicités pour le financement de ce projet.

Le remplacement des volets de la mairie est prévu (suite de la 1^{ère} tranche réalisée en 2018) pour un coût prévisionnel de 11 064 € HT. Le Département dans le cadre du FDI (taux 30%) et l'Etat dans le cadre de la DETR (taux 20%) vont être sollicités.

Le projet de rénovation de la salle des associations (remplacement des portes et fenêtres, isolation) fera l'objet de demande de subvention auprès du Département (FDI – taux 30%), de l'Etat (DSIL – taux 20%) et d'Energie 28 (au titre des aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics – taux 30%). Le coût prévisionnel s'élève à 18 157 € HT.

Le Conseil municipal approuve les demandes de subvention pour ces investissements et autorise le Maire à déposer les dossiers auprès des partenaires financiers concernés (Etat, Département, Région, Energie 28).

3/ Budget – décision modificative n°3

Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre charges à caractère général sont insuffisants (263 000 € inscrits). Il est proposé d'ouvrir 6 000 € de crédits supplémentaires sur ce chapitre afin de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année 2019.

L'ouverture de crédits au chapitre charges à caractère général est compensée par la diminution de 6 000 € des crédits en dépenses imprévues.

Chapitre	Crédits ouverts	DM n°3	Total
011 – charges à caractère général	263 000	6 000	269 000
022 – dépenses imprévues	22 000	- 6 000	16 000

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3.

Les crédits ouverts au chapitre 16 (emprunts) du budget annexe eau et assainissement sont insuffisants. Le Conseil municipal approuve dans le cadre de la décision modificative n°1 l'ouverture de 200 € de crédits supplémentaires au chapitre 16, et la baisse de 200 € des crédits inscrits au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

4/ Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2020

Le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses avant adoption du budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2019 hors remboursement de la dette (soit 95499 €).

5/ Modification statuts du SIVOS

Le SIVOS a adopté le 14 novembre 2019 une modification de ses statuts. Les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette modification des statuts. Désormais la Communauté de communes ne prend en charge que le transport des élèves pour les sorties scolaires et les navettes piscine (suite à la modification des statuts de la Communauté de communes).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVOS.

6/ Questions diverses :

Déploiement de la fibre optique : mise en place d'armoires de rue (une rue d'Aligre au niveau de l'école maternelle, la 2^{ème} Grande rue).

Projet directive paysagère

Les conseils municipaux des communes concernées par le projet de directive paysagère de la cathédrale de Chartres sont invités à rendre un avis durant la période de consultation du 4 novembre 2019 au 4 février 2020.

Fondation du patrimoine : La mise en place d'une souscription pour participer au financement des travaux de rénovation de la toiture de la mairie est envisageable. Ce financement peut être complété par une subvention de la Région.

Voirie : Les services routiers du Département ont été sollicités pour la mise en place de chicane provisoires (Grande rue, rue Pinceloup, rue Milochau).

Défibrillateurs : M. Ségard informe les conseillers du projet de groupement d'achat de défibrillateurs au niveau de la Communauté de communes.

Illuminations de Noël remerciements au personnel communal qui a assuré la pose.

Agenda :

- Mercredi 18/12 - 15h30 Spectacle à la bibliothèque
- Mardi 7/1 – 18h Galette Mairie (élus et personnel)
- Vendredi 10/01 – 18h30 AG du Comité des fêtes
- Samedi 11/01 – Galette des associations (halle des sports)
- Lundi 27/01 – Conseil municipal